



Madrid business & cultural trip

Du 15 au 17 octobre 2025



Votre Voyage

Le CERCLE du LAC vous invite à la découverte de MADRID dans le cadre d'un city trip entièrement sur mesure, conçu avec soin en collaboration avec **La Cámara de Comercio de Bélgica y Luxemburgo en España.**

Alliant découverte culturelle, rencontres professionnelles, ce séjour exclusif vous plongera au cœur de l'art de vivre espagnol tout en tissant des liens avec l'écosystème économique local et quelques belges expatriés sur l'Espagne. Une escapade enrichissante à la croisée du tourisme et du networking.

Madrid, histoire vivante et élégance espagnole

Vibrante et élégante, **Madrid** séduit par son énergie, sa richesse culturelle et son dynamisme économique. Carrefour européen incontournable, elle allie avec brio traditions espagnoles, modernité urbaine et ouverture internationale. De ses musées de renommée mondiale à ses quartiers d'affaires en pleine effervescence, Madrid offre un cadre idéal pour conjuguer découvertes culturelles, rencontres professionnelles et échanges privilégiés.

Vols Brussels Airlines :

15/10 SN3721 Bruxelles-Madrid 09h30-11h50

17/10 SN3730 Madrid-Bruxelles 20h55-23h10

Pas de repas à bord, 1 bagage en soute par personne inclus (max. 23kg).

Horaires sous réserve de modification par la compagnie.



Votre Itinéraire



INTRODUCTION :

Programme business proposé en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne, une association privée composée majoritairement d'entrepreneurs et de professionnels belges, luxembourgeois et espagnols ancrés dans leurs secteurs d'activité.

Lien CÁMARA DE COMERCIO : <https://ccble.com>

JOUR 1 | Mercredi 15 octobre 2025

Arrivée à l'aéroport de Madrid. Accueil par votre guide (parlant français) et transfert vers le centre-ville.

Passage par votre hôtel suivi d'un lunch à proximité.

Après le déjeuner, découvrez à pied le **vieux Madrid** avec votre guide.

Partez pour une promenade guidée au coeur du vieux Madrid, à la découverte de ses lieux les plus emblématiques et chargés d'histoire. Depuis la majestueuse Plaza Mayor, véritable coeur battant de la ville, vous flânerez le long de la rue Arenal, animée et commerçante, jusqu'à la Plaza de la Ópera, élégante et vivante, dominée par le théâtre royal.

Galería de las Colecciones Reales

Découvrez également le remarquable musée des Collections Royales, qui met en valeur les trésors de la monarchie espagnol dans un écrin contemporain.

Apéro & diner au restaurant et nuitée à l'**hôtel Catalonia Gran Via 4*** (ou similaire).



JOUR 2 | Jeudi 16 octobre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ pour la visite de la **Real Fábrica de Tapices**.

Fondée en 1721 par le roi Philippe V, la Real Fabrica de Tapices est une institution emblématique de l'artisanat textile espagnol. Située dans le quartier de Pacífico, elle perpétue depuis plus de trois siècles la tradition de la fabrication et de la restauration de tapisseries, tapis et tentures, entièrement réalisés à la main selon des techniques ancestrales.

La bâtiment actuel, de style néo-mudéjar, est classé Bien d'Intérêt Culturel en 2006. Il abrite non seulement les ateliers, mais aussi des expositions mettant en valeur le patrimoine textile espagnol.

Une visite offerte par la CCBE - Manufacture royale de tapisseries - lien : <https://www.realfabricadetapices.com>

Déjeuner dans un restaurant non loin de la manufacture, ensuite transfert en autocar vers le **site de Schreder**.

(situé à Guadalajara +/- 60 km - +/- 1h10)

Fondée en Belgique, Schreder est reconnue dans l'éclairage public, les infrastructures urbaines et les projets à forte valeur ajoutée technologique. L'entreprise est active à Madrid, notamment à travers des projets emblématiques tels que l'éclairage durable du Palais des Cortes, siège du Parlement Espagnol. Cette immersion permettra de mieux comprendre comment l'entreprise intègre la technologie au service de la sécurité, de l'efficacité énergétique et de la qualité de vie dans les espaces publics.

Une organisation CCBE - <https://be.schreder.com/fr>

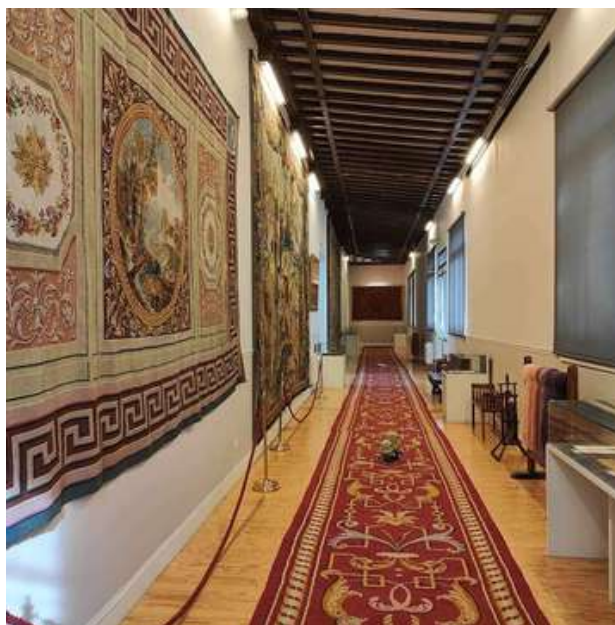
Fonction de l'organisation de la visite d'entreprise, nous devrions être de retour à l'hôtel autour des 18h00.

Temps libre avant le dîner à l'extérieur et non loin de l'hôtel - ambiance tapas.

Dîner tapas avec des membres de la Chambre.

Echange et réseautage informel dans un cadre convivial.

Nuitée à l'hôtel **Catalonia Gran Via 4***



REAL FÁBRICA DE TAPICES

Schreder

Experts in lightability™

JOUR 3 | Vendredi 17 octobre 2025

10h00 : **Petit-déjeuner de travail avec François Derbaix, membre de la Chambre, fondateur d'INDEXIA CAPITAL**, une fintech espagnol, cotée en bourse depuis l'année dernière.

Une organisation CCBE - <https://indexacapital.com> - Salle de réunion à l'hôtel de 10 à 12h00

Check-out et transfert vers le quartier de Salamanque

De 13h à 14h : **Rencontre avec l'ambassadeur de Belgique en Espagne.**

Drink-apéro.

Emplacement : Sans doute à sa résidence (calle Padilla, 23). Une organisation CCBE - drink offert

Déjeuner dans un restaurant non loin de la Résidence.

Ensuite, départ pour la visite du **Musée Reina Sofia**.

Le Musée Reina Sofia est l'un des plus importants musées d'art moderne et contemporain d'Espagne. Il complète le célèbre "Triangle d'Or de l'Art" aux côtés du Prado et du musée Thyssen-Bornemisza. Installé dans l'ancien hôpital général de Madrid, un bâtiment néoclassique du XVIIIe siècle, il abrite une collection permanente mettant en valeur les grands maîtres espagnols du XXe siècle, notamment Pablo Picasso, Salvador Dalí et Joan Miró.

Note :

Ce court séjour à été conçu, pour la partie business, par la CCBE dans un but, celui de maximaliser les opportunités de networking ainsi que d'échanges économiques, commerciales ainsi que culturels, tout en mettant en lumière, l'expertise belge en Espagne.

Transfert vers l' Aéroport Adolfo-Suárez de Madrid-Barajas

Vol retour vers Bruxelles en soirée.



Hôtel Catalonia Gran Via 4*

Situé au coeur de Madrid, sur la célèbre Gran Via, cet établissement 4* allie élégance historique et confort moderne. Installé dans un bâtiment du début du XXème siècle, il se distingue par sa façade en pierre sculptée et ses balcons ornés de ferronnerie.

Les 180 chambres de l'hôtel sont décorées dans des tons bois et beige, offrant une atmosphère chaleureuse et relaxante.

La piscine extérieure sur le rooftop permet de se rafraîchir tout en admirant l'agitation de la Gran Via. Une salle de fitness est également à disposition.

L'hôtel dispose de 4 salles de réunion équipées des dernières technologies.

Grâce à son emplacement central, il est un point de départ idéal pour la visite des sites emblématiques de Madrid.

A noter : disponible pour le groupe au moment de finaliser le programme. L'hôtel sera définitivement validé au moment de la confirmation du voyage.



Prix & Conditions

Madrid

Du 15 au 17 octobre 2025

Prix par personne :

Sur base de min. 20 participants

(Projection à confirmer : 16-19 participants = + 60 €/pp - 10 à 15 participants = + 205 €/pp)

En chambre double : 1390€

En chambre single : 1595€

Inclus : Vols Brussels Airlines Aller/Retour, classe économique (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Taxes aériennes (56.02€ au 10 avril 2025) | Transport sur place en autocar privé | Guide local francophone pour les transferts et visites culturelles | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | La pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 3 | Forfait boissons à tous les repas | Visites et activités mentionnées au programme | Accompagnement Cercle du Lac | TVA & Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons en supplément | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les dépenses personnelles | Les assurances voyage | Toute prestation non reprise sous la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Entre 59 et 30 jours avant le départ : 90% du montant du voyage

Moins de 30 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités : Pour les ressortissants belges : **carte d'identité nationale** en cours de validité.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Informations & Réservation

L'Agence lesvoyages.be - Preference Travel Team

(agence du pôle voyages du groupe IPM)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

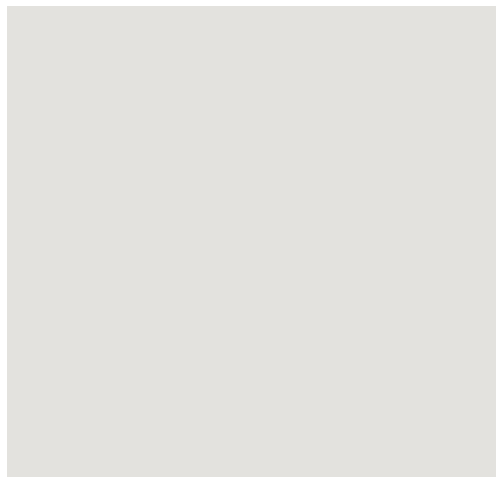
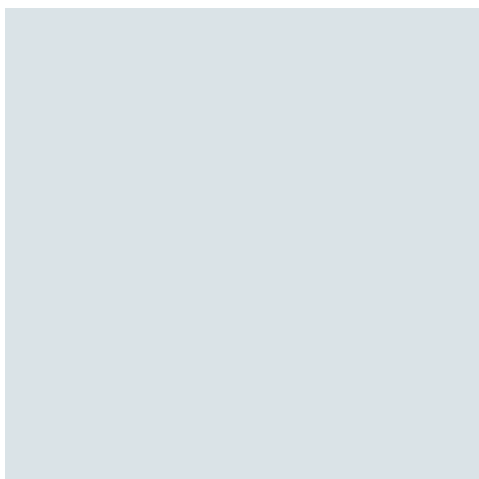
email : contact@lesvoyages.be

Tel : +32 2 639 46 56 *Du lundi au vendredi*

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

Madrid, du 15 au 17 octobre 2025

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
Rue : N° :
Code Postal : Localité :
Tél.: GSM :
e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage à Madrid du 15 au 17 octobre 2025

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

**tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

Chambres : ☐ Chambre double : 1390€ pp
 ☐ Chambre twin (2 lits simple) : 1390€ pp
 ☐ Chambre single : 1595€ pp

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 ☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 ☐ Pas d'assurance souhaitée

☐ Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51737074885962**, avec la mention "**CDL Madrid 2025**" et le solde pour le 3 septembre 2025 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise lesvoyages.be à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à :

Cercle du Lac

Boulevard Baudouin 1er 23, 1348 Louvain-la-Neuve
010 39 44 00 - info@cercledulac.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1.CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2